



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 9 novembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 2 novembre 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville -25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h17.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Michel PARRENIN

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : S. KURT/ M. PERRIN ; R. LORIN CART-GRANDJEAN/S. LESCURE ; B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; M. OUDOT/B. ANDREZ ; B. DIRAND/G. JOBERT ; F. MANZONI/M. PARRENIN ; MH BALLEE/D. MOULIN ; D. DUMONT/C. KONIG ; A. MARGUET/P. BENOIT ; P. LIME VIEILLE/E. GIRAUD.

Convention de mise à disposition – Remise des clés et stockage de matériel opération n°554 - Ancien Office Notarial

Le 25 janvier 2019, la commune de Valdahon a conclu avec l'EPF (Établissement Public Foncier) par convention opérationnelle, le portage de l'opération n°554 intitulée « acquisition ancien office notarial ».

L'EPF DOUBS BFC est ainsi chargé de négocier/acquérir, gérer transitoirement et rétrocéder les biens correspondants à la commune de VALDAHON ou à tout opérateur désigné par elle.
A cet effet, l'EPF DOUBS BFC a acquis l'ancien office notarial.

Par le biais de la présente convention, L'EPF DOUBS BFC met à disposition de la Commune de VALDAHON à titre gratuit, de façon immédiate et pendant la durée de la convention, le bien cité ci-dessus. Les clés du bien sont remises à la commune qui en aura la garde et la responsabilité.

A compter de la signature de la convention, la Commune de VALDAHON assurera, sous sa responsabilité exclusive, la gestion courante du bien et pourra entreposer et stocker du matériel communal.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention de mise à disposition - remise des clés opération n°554 – acquisition ancien office notarial par l'EPF,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la présente convention et tout document y afférent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
14/11/2023